

Des locataires et proprios aux urnes

Paul Piret

Mis en ligne le 09/03/2012

Quelques doutes et retards dans le renouvellement des comités consultatifs, fin juin.

Tiens, des élections à venir en Wallonie, courant 2012, qui ne seront ni sociales ni communales ? Mais oui, ce seront celles des comités consultatifs des locataires et des propriétaires (CCLP) dans le logement social, pour lesquelles est ouvert l'appel à candidature. Car ces comités existent; le scrutin pour les installer aussi.

Que cela ne se sache pas davantage ne doit rien au hasard. Les chiffres d'il y a quatre ans, lors des élections précédentes, donnent une idée du faible engouement. En 2008, seules 6 sociétés de logement de service public (SLSP) sur les 68 d'alors (elles sont 65 aujourd'hui) avaient dû recourir aux urnes. Car on ne procède aux élections que s'il y a plus de 15 candidats. Entre 15 et 3, les comités se constituent d'office. Et sous les 3, on recommence la procédure autant que nécessaire. En passant, la participation est meilleure pour le dispositif comparable en Région bruxelloise, même s'il reste des marges de progression : début 2010, on recourut aux urnes dans 22 sociétés sur 33.

Du reste, à l'association wallonne des CCLP, on vous explique que l'efficience de cette formule, *"compliquée et coûteuse"*, n'est guère démontrée. *"En fait, les élections proprement dites ne nous intéressent pas vraiment"*, nous dit Nicolas Paquot, le secrétaire de l'AWCCLP. *"Je préférerais des comités constitués sur base volontaire"*, prolonge sa présidente, Marie-Claire Brancart; *nous avons besoin de personnes qui ont du temps à y consacrer et qui peuvent apporter leur bonne volonté, leur bon sens et surtout leurs connaissances. Ce n'est pas forcément le cas de candidats qui sont élus parce qu'ils sont connus dans un quartier. On ne devrait pas calquer ces comités sur des principes électifs."*

Toujours est-il qu'il y a eu du retard au lancement de la procédure et dans l'information à apporter aux locataires. De sorte que le ministre Jean-Marc Nollet (Ecolo) vient de prolonger du 5 mars au 2 avril la date limite pour se porter candidat au CCLP, se disant soucieux de voir prendre *"une part active dans la vie de leur société"* soit les locataires d'un logement de la SLSP, soit des propriétaires domiciliés dans un logement ayant appartenu à la société et toujours en lien financier avec elle. Les opérations électorales s'en trouveront retardées d'autant : envoi des bulletins par correspondance le 18 juin, date limite de réponse le 30.

Pour l'essentiel, le CCLP défend les intérêts de ces locataires et propriétaires, relaie leurs préoccupations auprès de la société. C'est notamment en rendant un avis préalable et obligatoire sur l'animation et les activités dans les immeubles; l'entretien et la rénovation des logements, leurs abords, les équipements collectifs; le décompte annuel des charges; les mesures à prendre pour le recouvrement des arriérés de loyers et de charges; le règlement d'ordre intérieur des immeubles.

Dans la pratique, ça ne se conçoit pas toujours si simplement. Lors des états généraux du logement public, début 2010, on fit état de difficultés : manque de candidats, rôle de représentation plutôt que de participation, risque de confusion entre intérêts publics ou particuliers, côté "donneur de leçons" de membres des CCLP Et les relations entre comités et SLSP, quoiqu'en amélioration globale, ne sont pas partout sereines. *"Des sociétés restent réticentes, mais des comités outrepassent parfois leurs missions : ce ne sont pas les gérants, nuance Mme Brancart. On peut faire un très bon travail si chacun reste dans son rôle."*

La réforme toute neuve du code du logement n'a pas oublié ni chamboulé le CCLP. Le secteur attend avec intérêt les changements le concernant : deux sièges plutôt qu'un au conseil d'administration de la SLSP, l'établissement dès son installation du programme des actions qu'il entend entreprendre, un partenariat formel dans l'accueil des locataires et avec le nouveau "réfèrent social" de la SLSP.

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>

